CERCLE SCOLAIRE CORPATAUX-MAGNEDENS & ROSSENS

1728 ROSSENS

Année scolaire 2011-2012
Informations générales à conserver

Table des matières

INTRODUCTION

Chers Parents,

A la veille des vacances d'été, certainement les bienvenues pour tout le monde, nous vous faisons parvenir les informations utiles à la bonne marche de la prochaine année scolaire. Les renseignements ci-après ne vous seront plus communiqués par les enseignants.
Après plusieurs séances de travail consacrées à l'élaboration de la nouvelle répartition, nous pouvons aujourd'hui vous en communiquer le résultat qui, nous l'espérons, suscitera la satisfaction.

Les 290 élèves que comptera notre cercle scolaire l'automne prochain seront répartis dans 12 classes primaires et 3 classes enfantines. En effet, les effectifs annoncés à la Direction de l'instruction publique le 15 juin nous permettent de maintenir nos 12 classes primaires et 3 classes enfantines.

Classes enfantines

A la rentrée du jeudi 25 août, les enfants seront répartis dans trois classes, deux sur le site de Rossens et une sur celui de Magnedens.

Classes 1P et 2P

Les enfants qui passeront de l'école enfantine au degré primaire intégreront une des deux classes 1P. Les enfants, (qui passent de 1P à 2P), continueront leur cycle dans leur classe respective.

Classes 3P et 4P

Le cycle des 3P et 4P sera composé de 4 classes, respectivement 2 classes de 3P et 2 classes de 4P.

Classes 5P et 6P

Les enfants qui intégreront ce cycle seront répartis dans 4 classes. Notre cercle comptera 2 classes de 5P et 2 classes de 6P. Les deux classes de 5P seront sur le site de Rossens.

La complexité de la répartition des classes nous contraint à vous rendre attentifs au fait qu'il ne nous est malheureusement pas possible de tenir compte des demandes individuelles.
Les critères pédagogiques que nous privilégions pour la répartition des classes sont : l'équilibre des classes, le niveau des élèves, l'intégration d'enfants rencontrant plus de difficultés …

Veuillez prendre note que **la répartition ci-jointe n'est pas une proposition mais bien le résultat d'une décision définitive.**

Les parents qui s'y opposeraient peuvent cependant adresser par écrit un recours motivé au conseil communal de leur village respectif, ceci dans un délai de dix jours.

LE CORPS ENSEIGNANT

Nous tenons à relever l'étroite collaboration entre la commission scolaire, le corps enseignant, les enseignants spécialisés et l'inspectrice scolaire, qui a permis d'aboutir à une solution visant à créer un climat de travail optimal pour chaque enfant. Nous les remercions pour la qualité de leur travail.

Au revoir …

Mme Dominique Bourguet, conductrice du bus scolaire, a décidé de mettre un terme à son activité professionnelle dans notre cercle. Nous la remercions pour le bon travail effectué durant ces 13 années ainsi que pour sa patience, sa gentillesse, son engagement et sa disponibilité. Nous lui souhaitons bonne route et beaucoup de bonheur pour les années à venir.

Après 13 années d'enseignement dans notre cercle scolaire, Mme Lucienne Clerc Vonlanthen souhaite bénéficier d'un congé d'une année. Nous la remercions pour le bon travail effectué jusqu'à ce jour ainsi que pour son engagement et sa précieuse collaboration. Nous lui souhaitons beaucoup de satisfaction durant cette année sabbatique.

Nous avons le plaisir d'accueillir :

- Mme Sandrine Delacour-Bergmann, âgée de 28 ans, domiciliée à Sorens, qui collaborera en duo pédagogique à l'école enfantine de Rossens.

- Mme Marie Gisler, domiciliée à Rueyres-St-Laurent, qui collaborera en duo pédagogique dans la classe de 5ème primaire à Rossens, en remplacement de Mme Lucienne Clerc Vonlanthen.

- M. Alain Kilchoer, âgé 37 ans, domicilié à Rossens, conducteur du bus scolaire, en remplacement de Mme Bourguet.

Nous leur souhaitons beaucoup de plaisir dans leur nouvelle fonction.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à toutes ces informations, recevez, Chers Parents, notre plus cordial message.

AU NOM DE LA COMMISSION SCOLAIRE

La présidente

Catherine Ducrest

La secrétaire

Béatrice Crausaz-Morard

HORAIRES DES CLASSES

CLASSES ENFANTINES

Matin - Rossens : 8h00 - 11h40 — Magnedens : 8h10 - 11h50
Récréation : 9h40 à 10h00 — Récréation : 9h50 à 10h10

Après-midi : 13h40 - 15h20 — 13h50 - 15 h30

Mercredi : après-midi congé

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin					
Présence élèves Grands 2ème EE	X		X	X	X
Présence élèves Petits 1ère EE		X	X		
Après-midi					
Présence élèves Grands 2ème EE	X			X	X
Présence élèves Petits 1ère EE	X	X		X	

Grands 2ème EE : 01.08.2005 au 31.07.2006
Petits 1er EE : 01.08.2006 au 31.07.2007

CLASSES PRIMAIRES

Matin : 8h00 à 11h40
20 minutes de récréation
09h40 à 10h00

Après-midi : 13h40 à 15h20

Mercredi : après-midi congé

ALTERNANCE POUR LES CLASSES DE 1P & 2P

Congé pour une moitié de classe : mercredi matin - selon répartition jointe
Congé pour l'autre moitié : jeudi matin - selon répartition jointe

Remarque : le congé du mercredi ou jeudi matin sera supprimé 6 fois durant l'année scolaire : les semaines du 31 octobre au 4 novembre 2011; du 5 au 9 décembre 2011; du 2 au 6 avril 2012; du 14 au 18 mai 2012; du 4 au 8 juin 2012 et du 2 au 6 juillet 2012, ceci afin de respecter le nombre d'unités qui doit être effectué durant l'année.

TRANSPORTS

Les conducteurs (trices) sont :

Yolande Berset - Rossens	☏ 026 / 411 12 79
Alain Kilchoer - Rossens	☏ 026 / 411 02 09
Marie-Noëlle Vonlanthen - Magnedens	☏ 026 / 411 16 34
Natel - bus de Rossens	☏ 079 / 561 11 27
Natel - bus de Corpataux	☏ 079 / 507 45 58

HORAIRE DU BUS

Matin		**Après-midi**	
Bus à Magnedens	7h40	Bus à Magnedens	13h20
Bus à Rossens	7h40	Bus à Rossens	13h20
Bus à Corpataux	7h45	Bus à Corpataux	13h25
Bus à Illens	7h50	Bus à Illens	13h30

La commission scolaire demande aux parents et aux enseignants d'avertir impérativement les conductrices des absences et des changements par rapport aux horaires habituels. Près de 80 trajets sont organisés chaque semaine entre Magnedens et Rossens via Corpataux. Chaque retard entraîne une cascade de retards. Pensez-y, merci !

Les conducteurs (trices) respecteront strictement l'horaire. Lorsqu'un enfant n'est pas présent à l'heure prévue pour le départ du bus, les conductrices se réservent la possibilité de partir sans lui. Il se trouve dès lors sous la responsabilité de ses parents qui organiseront le déplacement.

ATTENTION !

La gymnastique et certaines activités créatrices ont lieu à Rossens, selon un horaire qui vous sera communiqué en début d'année par les enseignants.

TRAJETS SUPPLEMENTAIRES EN BUS

Si vous souhaitez que votre enfant utilise le bus scolaire pour un trajet non obligatoire, vous devez faire une demande (par téléphone ou par écrit) :

° pour un trajet occasionnel (anniversaire par exemple), au conducteur (trice) du bus, le plus tôt possible, en précisant le jour et le trajet souhaité ;

° pour un trajet régulier (repas de midi - accueil pour les devoirs - …), à l'administration communale, en précisant les motifs et trajets souhaités.

COMPORTEMENT DANS LE BUS

Les enfants sont tenus d'avoir un comportement correct envers les conducteurs (trices) et leurs camarades, de respecter strictement les horaires et les consignes de sécurité. Ceux qui n'adopteraient pas un comportement jugé adéquat lors des transports, seront sanctionnés. La sanction peut aller jusqu'à l'exclusion du bus.

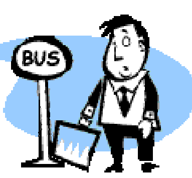
REGLES DU BUS





Je fais preuve de politesse envers le conducteur (trice).

1. A l'arrivée du bus, j'attends calmement l'arrêt complet du véhicule et je me tiens assez loin du bus pour être en sécurité.
2. Seules les conducteurs (trices) et les enseignants ont le droit de manipuler les portes. J'ouvre les fenêtres selon les consignes des conducteurs (trices) en respectant l'interdiction de mettre tête ou mains à l'extérieur.





3. Lorsque les portes sont ouvertes, je laisse descendre les personnes se trouvant dans le bus et je m'installe de façon à laisser de la place pour les suivants. J'attache ma ceinture.
4. Durant le trajet, mon goûter et ma boisson restent dans mon sac.
5. Je reste assis, je parle calmement et je respecte les autres occupants du bus.
6. En sortant du bus, je vérifie que j'ai toutes mes affaires et je suis attentif à la circulation.





ARRIVEE A L'ECOLE

Nous vous rappelons que les enfants qui n'utilisent pas le service de bus ne doivent pas se trouver à l'emplacement prévu pour l'attente de celui-ci, puisque la cour leur offre de nombreuses autres possibilités aménagées.

Une surveillance est assurée par le corps enseignant, 10 minutes avant et 10 minutes après la fin des cours. Les enfants de Rossens ou de Corpataux qui ne sont pas transportés par le bus scolaire doivent impérativement quitter l'école dès la fin des cours. Hors de ce créneau les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.

La commission scolaire et le corps enseignant demandent aux parents d'envoyer leurs enfants à l'école **au plus tôt 10 minutes et au plus tard 5 minutes avant le début des cours**, ceci pour des raisons de sécurité. La surveillance et la présence de patrouilleurs n'étant pas assurées hors de ce créneau horaire.

Rappel

Nous souhaitons vivement que le transport des enfants par les parents soit réservé à de rares exceptions et que les enfants se rendent à l'école simplement à pied. **Pour des raisons de sécurité, nous vous signalons que l'accès aux véhicules n'est pas autorisé dans les cours d'école entre 7h30 et 15h45.**

ABSENCES

En cas de maladie, de visite chez un médecin ou pour toute autre absence légitime d'un élève, les parents ou les personnes qui ont la garde de l'enfant doivent impérativement informer le titulaire de la classe chaque jour, avant le début des cours. Un certificat médical est nécessaire dès le 5ème jour de maladie, jours de congé compris.

En cas d'absence non annoncée et pour des questions de responsabilités, les enseignants sont tenus d'avertir immédiatement la commission scolaire qui déclenchera les recherches nécessaires.

☏ Rossens	026 / 411 20 60	☏ Corpataux	026 / 411 28 60
☏ Magnedens	026 / 411 32 75	☏ Classe 3PC	026 / 411 26 69

DEMANDE DE CONGE

Toute demande de congé de 1 à 3 jours est à adresser au plus vite et par écrit à l'enseignant concerné. Ce congé n'est pas un droit à des vacances supplémentaires mais limité à des circonstances justifiées. Pour une demande de plus de 3 jours, celle-ci doit être formulée par écrit et suffisamment tôt, auprès de l'Inspectorat.

LES 6 REGLES DE VIE DE LA CHARTE DE L'ECOLE

Afin d'améliorer la vie au quotidien dans nos établissements, nous vous rappelons les termes de la Charte de l'école.

- *Je respecte les autres par les gestes et par les mots ;*
- *Je m'exprime correctement, sans mot grossier ;*
- *Je salue les adultes que je rencontre ;*
- *Je parle doucement et je me déplace calmement dans les bâtiments scolaires ;*
- *Je trie mes déchets et je mets dans la poubelle ;*
- *Après l'école, je quitte la cour sans tarder.*

Ces règles de vie seront expliquées en classe et feront l'objet d'un contrat écrit qui sera signé par l'enfant, l'enseignant et les parents. Nous participerons tous à ce projet et chacun y sera lié par sa signature.

Le non respect répété des règles de vie obligera l'enseignant (e) à prendre contact avec les parents et fera l'objet d'une discussion afin de trouver ensemble des solutions aux comportements qui entravent le bon déroulement de la vie de l'école.

EDUCATION PHYSIQUE

Pour la leçon d'éducation physique, les élèves prendront une tenue de gymnastique (tee-shirt, shirt ou training, …) et des chaussures ne laissant **pas de traces sur le sol.** Nous vous rendons attentifs aux risques de vol dans les différents vestiaires.

Mme Gendre concierge de la halle de gym ☏ 026 / 411 16 56 ou 079 / 732 92 28

PISCINE

Changement d'horaire

Afin de pouvoir maintenir 5 à 6 cours de natation pour les élèves du cercle de la 2ème EE à la 6ème primaire, l'horaire du vendredi après-midi est modifié pour des raisons de transports. Lors de la fréquentation de la piscine, l'horaire sera le suivant : de 14h20 à environ 16h30.

Objets perdus

Piscine de l'Ecole libre publique de Fribourg ☏ 026 / 309 26 10

Nous vous rendons attentifs aux risques de vol dans les différents vestiaires.

CALENDRIER DE PISCINE

Dates		Classe I	Classe II
26 août 2011 02 sept. 2011 09 sept. 2011	16 sept. 2011 23 sept. 2011	5PbR	2PR
30 sept. 2011 07 oct. 2011 14 oct. 2011	04 nov. 2011 11 nov. 2011	5PaR	2PC
18 nov. 2011 25 nov. 2011 02 déc. 2011	09 déc. 2011 16 déc. 2011	4PR	1PR
13 janv. 2012 20 janv. 2012 27 janv. 2012	03 févr. 2012 10 févr. 2012	4PC	3PC
17 févr. 2012 02 mars 2012 09 mars 2012	16 mars 2012 23 mars 2012	3PR	1PC
30 mars 2012 27 avril 2012 04 mai 2012	11 mai 2012 25 mai 2012	6PR	EEaR + EEbR
01 juin 2012 08 juin 2012 15 juin 2012	22 juin 2012 29 juin 2012	6PC	EEM

Les enseignantes de piscine

Mme Barbara Meier et Mme Corine Lambert

Consignes

Le bonnet de bain n’est pas nécessaire, toutefois les filles qui ont de longs cheveux doivent obligatoirement les attacher. Si votre enfant a des verrues, il doit prendre avec lui une paire de chaussettes propres : un contrôle sera fait par la monitrice.
Il est préférable de porter des vêtements faciles à remettre après la douche.

Attention ! Nous vous recommandons d’enlever tous les bijoux, montres, et si possible les lunettes ...

REPARTITION DES CLASSES

Le numéro de téléphone privé du corps enseignant est à utiliser uniquement en cas d'extrême urgence.

Rossens

☎ **026 / 411 20 60**



EEaR

Greca Chantal (40 %)
Imp. du Pré-de-l'Eglise 30
1728 Rossens - 026 411 25 80

Raemy Jacqueline (60 %)
Imp. de la Côte 38
1725 Posieux - 026 411 27 05

EEbR

Korol Sophie (60 %)
Rue St-Pierre Canisius 1
1700 Fribourg – 079 962 79 56

Delacour-Bergmann Sandrine (40 %)
Plan de Marais 4
1642 Sorens - 026 675 40 80

1PR

Bielmann Sylviane (80 %)
Imp. des Pommiers 14
1728 Rossens - 026 411 21 64

Waeber Sonia (20 %)
Imp. du Pré-de-l'Etang 7
1728 Rossens - 026 411 37 65

2PR

Brique Sarah (40 %)
La Badsaula 5
1782 La Corbaz - 026 475 38 39

Francey Céline (60 %)
Rte de la Gîte 1
1635 La Tour-de-Trême
026 912 37 68

3PR

Geinoz Anne-Pascale (80 %)
Route du Pallin 4
1695 Villarlod - 026 411 20 27
Brügger Anne-Laure (20 %)
Imp. de la Chauderette 33
1728 Rossens – 026 411 07 03

4PR

Gremaud Alexandra (60 %)
Rte de Broc 51
1638 Morlon - 079 509 12 76

Nungässer Aurélie (40 %)
En Kaisa 23
1726 Farvagny - 026 411 44 77

5PaR

Manzini Ullrich Laure (50 %)
Ch. de la Briquetterie 3
1745 Lentigny – 026 470 03 93
Gisler Marie (50 %)
Rte de Farvagny 10
1695 Rueyres-St-Laurent
079 736 14 96

5PbR

Brodard Yves
Rte de la Raveire 21
1728 Rossens - 026 411 19 55

6PR

Rossier Fabien
Rte des Moilles 3
1756 Onnens - 079 404 26 07

Le numéro de téléphone privé du corps enseignant est à utiliser uniquement en cas d'extrême urgence.

1PC **Egger-Magne Valérie**
Place de l'Arche 5
1732 Arconciel - 079 476 04 80

2PC **Häni Christelle**
Rte du Marchet 35
1740 Neyruz - 079 255 11 29

Corpataux

☎ 026 / 411 28 60



☎ 026 / 411 26 69



4PC **Gumy Fabien**
Rte de Corbières 31
1630 Bulle – 079 776 88 08

6PC **Dreyer Nadia** (50 %)
Rte du Grand Clos 18
1731 Ecuvillens – 026 411 39 57

Giordano Cyril (50 %)
Rue Jardinière 133
2300 La Chaux-de- Fonds
077 428 43 66

3PC **Repond Sidonie**
Rte de Châtonnaye
1691 Villarimboud – 026 653 05 40

Magnedens

☎ 026 / 411 32 75



EEM **Roulin Nicole** (50 %)
Rte de Montmasson 54
1633 Marsens - 026 915 06 78

Rumo Jacqueline (50 %)
Imp. de la Clé 15
1730 Ecuvillens – 079 509 32 19

Classes ACT-ACM
Rossens – Corpataux-Magnedens

Ropraz Bettina
Villet Hélène
Berger Marie-Laure

RENTREE SCOLAIRE

Cette année la rentrée scolaire a lieu le jeudi 25 août 2011.

Ce jeudi-là il n'y a pas d'alternance pour les 1P et 2P.

Pour l'école enfantine :

- les élèves de EE2 viendront à l'école le matin et auront congé l'après-midi ;
- les élèves de EE1 viendront à l'école l'après-midi et auront congé le matin.

Matériel pour l'école enfantine

- une boîte de crayons de couleur et une boîte de feutres (la qualité prime sur la quantité)
- un tablier à manches longues avec suspend
- des chaussons qui tiennent aux pieds
- un paquet de mouchoirs

Matériel pour l'école primaire

- un sac d'école
- un plumier
- une paire de ciseaux
- une boîte de crayons de couleur et une boîte de feutres (la qualité prime sur la quantité)
- un tablier ou une vieille chemise avec suspend
- des chaussons
- un paquet de mouchoirs

Matériel supplémentaire par degré

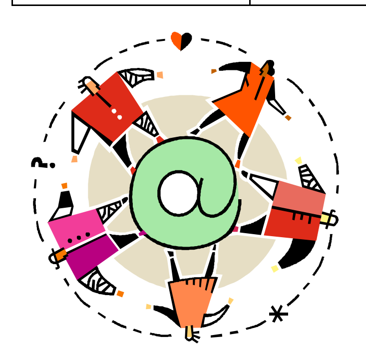
<table>
<tr><th>1P et 2P</th><th>3P et 4P</th><th>5P et 6P</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Une boîte plastique rectangulaire entre 0.75 et 1l avec couvercle</td><td colspan="2">Une plume et des cartouches d'encre
Un effaceur
Un taille-crayon
Un stabilo jaune ou vert
Une colle en bâton</td></tr>
<tr><td></td><td>Un porte-mine 0.5mm
Un compas (de préférence Kern)</td></tr>
</table>

REUNION DE PARENTS

Classes	*Réunion de parents*	*Entretiens individuels*	*Classes*	*Réunion de parents*	*Entretiens individuels*
EEM	Le 08.11.11 à 19h00		3PR	Le 29.08.11 à 19h30	
EEaR	A définir		3PC	Le 11.10.11 à 19h30	
EEbR	Le 11.10.11 à 19h00		4PR		✖
1PR	Le 06.09.11 à 20h00		4PC		✖
1PC	Le 06.09.11 à 19h30		5PaR	Le 12.10.11 à 19h30	
2PR		✖	5PbR	Le 26.09.11 à 20h00	
2PC		✖	6PR	Le 22.09.11 à 19h00	
			6PC		

ACTIVITES PARTICULIERES

Manifestation	**Date**	**EE1**	**EE2**	**1P**	**2P**	**3P**	**4P**	**5P**	**6P**
Cirque Knie	Septembre 2011	✖	✖	✖	✖	✖	✖	✖	✖
Camp de ski	du 27.02.12 au 02.03.12							✖	✖
Camp vert						✖	✖		
Informations sexuelles		✖	✖		✖		✖		✖
Prophylaxie dentaire		✖	✖	✖	✖	✖	✖	✖	✖
Marche d'automne	Le 12 septembre 2011	✖	✖	✖	✖	✖	✖	✖	✖

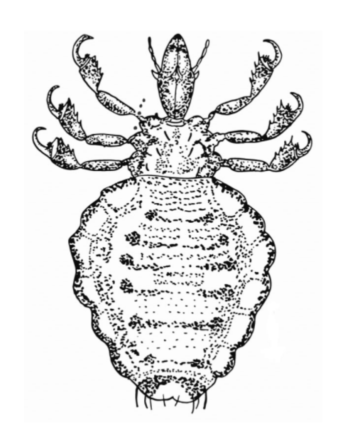


SITE DU CERCLE SCOLAIRE
http://rossens.educanet2.ch/cmr/

DIVERS

L'usage des téléphones portables est interdit durant les heures de classe.

LES POUX



PREVENTION ET LUTTE CONTRE LES POUX
MESSAGE DU MEDECIN CANTONAL

Le pou de la tête est un parasite typiquement humain et il ne transmet pas de maladies sauf en cas d'infestation massive et de longue durée. Il affectionne tous les cuirs chevelus sans distinction de classe sociale ou de propreté. Ce n'est pas une maladie humiliante, mais un incident qu'il est aisé de traiter.

Qu'est-ce qu'un pou ?

Le pou est un petit insecte grisâtre de 3 millimètres qui se nourrit de sang humain. Il s'accroche à la base du cheveu, plutôt au niveau de la nuque et derrière les oreilles où il dépose ses œufs, appelés lentes. De couleur blanche, ces dernières ont une forme comparable au grain de riz. Elles peuvent être confondues avec des pellicules mais, contrairement à ceux-ci, elles sont solidement accrochées au cheveu. La durée du développement de la lente pour parvenir au pou adulte est de 17 jours.

Les poux ne volent pas et ne sautent pas. Ils ont 6 pattes munies de petits crochets et marchent relativement vite.

La durée de vie d'un pou sur l'homme est de 1 mois, dans l'environnement à température de la chambre elle est d'une semaine. Les poux résistent à l'eau et aux shampoings traditionnels.

Comment attrape-t-on les poux ?

La transmission se fait par contact direct de cheveux à cheveux ou par l'intermédiaire d'objets tels que brosse à cheveux, bonnets, écharpes,…

Quels sont les symptômes lorsque l'on a des poux ?

Démangeaisons surtout dans la région de la nuque et derrière les oreilles. La présence de lentes peut être constatée à la base des cheveux.

Quels sont les moyens de traitement des poux ?

Le pou résiste à l'eau et aux shampooings traditionnels. Demandez à votre pharmacien un produit spécifique. Il en existe plusieurs formes tels qu'aérosols, lotions, shampooings, poudres.

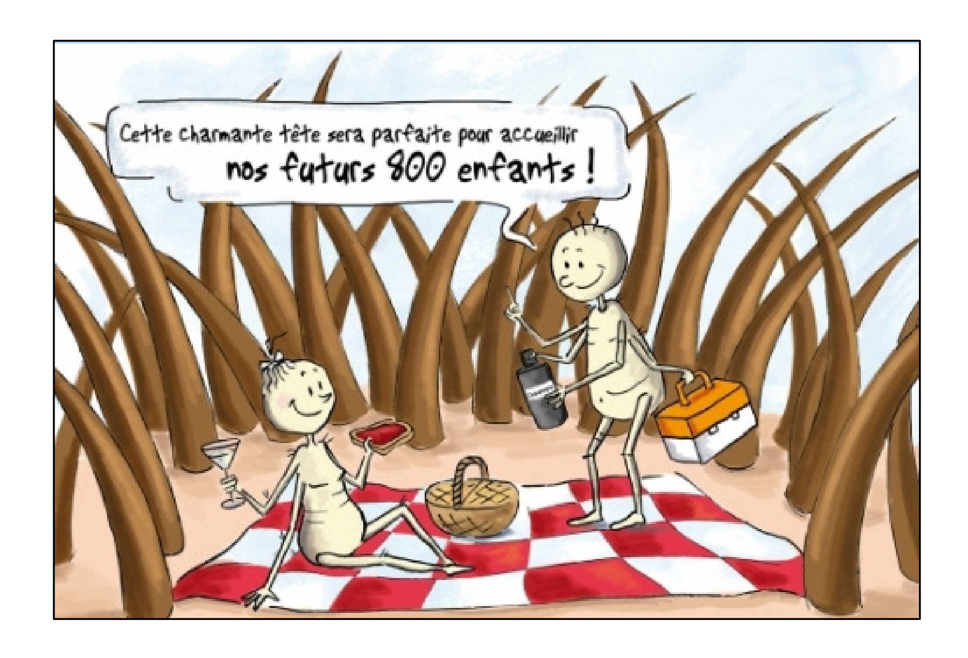
Important ! L'usage incorrect et incomplet de produits contre les poux peut favoriser l'apparition de phénomènes de résistance. Pour éviter cela, il est nécessaire de suivre scrupuleusement le mode d'emploi tant au niveau du dosage que de la durée de traitement. Tout traitement nécessite une deuxième application 7 à 10 jours après afin de s'assurer que les lentes sont également détruites.

Attention ! Certaines substances ou pratiques peuvent neutraliser l'effet des traitements. Il s'agit du vinaigre, des revitalisants, du chlore des piscines, du séchage au foehn.
L'emploi du peigne anti-lentes (petit peigne avec des dents très serrées) est indispensable. Il permet de décoller les lentes des cheveux après le shampooing. Le peignage doit s'effectuer la tête en bas, en passant le peigne de la nuque vers la pointe des cheveux.

<u>Quels sont les moyens de prévention afin d'éviter la propagation des poux ?</u>
Contrôler toute la famille et traiter ceux qui sont contaminés. Prévenir l'enseignant-e de votre enfant.

Lavez soigneusement toute la literie, les habits, peignes et brosses à une température d'au moins 60 degrés. Mettez dans un sac poubelle hermétiquement fermé pendant 4 semaines ou congelez (-10 à -15 degrés) pendant 1 jour ce qui ne peut être lavé à cette température tels que peluches, écharpes, grosses vestes, pulls en laine, etc…
Attirez l'attention de l'enfant sur la nécessité d'éviter l'échange d'effets personnels tels que brosse à cheveux, barrettes, bonnets, écharpes. Conseillez à l'enfant de ranger bonnet et écharpe dans la manche de sa veste.

Surveillez la chevelure et brossez-la bien, un retour de pou est toujours possible !



 Merci de prévenir l'enseignant de votre enfant si celui-ci a des poux. 

COMMISSION SCOLAIRE

Présidente et déléguée commune de Rossens

CAPPER	Christine	Impasse du Marais 9 1728 Rossens	026 / 402 28 68

ccapperloup@gmail.com

Vice-présidente et déléguée commune de Corpataux

VEZ	Brigitte	Rte des Chênes 38 1727 Corpataux	026 / 401 53 55 079 / 624 82 06

brigitte.vez@worldcom.ch

Secrétaire

CHAMBETTAZ	Marie-Françoise	Rte du Bugnonet 25 1728 Rossens	026 / 411 08 85

christian.chambettaz@bluewin.ch

Responsable d'établissement du cercle scolaire

GREMAUD	Alexandra	Route de Broc 51 1638 Morlon	079 / 509 12 76

alexandra.gremaud@fr.educanet2.ch

ADRESSES UTILES

Inspectrice scolaire (EE à 6P)

Mme Myriam Repond-Sapin — 026 / 305 73 66
RepondMyr@fr.ch — 079 / 746 40 60

Secrétariat de l'Inspectorat — 026 / 305 73 65

Conseillère pédagogique

Mme Valentine Papaux — 026 / 305 40 97
079 / 503 55 40

Adresse du courrier

Inspection des écoles enfantines et primaires
Région sud
Grand-Rue 15
Case Postale 112
1680 Romont

DICS (Service enseignement obligatoire) — 026 / 305 12 06

SERVICES AUXILIAIRES SCOLAIRES

Direction	026 / 484 87 87
Mme Annelyse Ruppen	
Centre de logopédie Flos Carmeli	
Rte St-Barthélémy 18	
1700 Fribourg	

Pour le cercle

Psychologie : M. Philippe Chassot	079 / 947 92 27
Logopédie : Mme Anne-Lise Amato	026 / 411 32 60
Farvagny	
Psychomotricité : Mme Anne Ragot	026 / 411 96 14

PERMANENCE DU SERVICE AUXILIAIRE

Il s'agit d'un lieu pour les parents et les enseignants qui souhaitent rencontrer les personnes des S.A.S (psychologue, logopédiste, psychomotricienne) et discuter d'un de leur enfant, de leur élève ou d'une situation particulière.
Elle se déroule dans le bureau de la logopédie/psychologie scolaire (école de Rossens) le mardi de 17h00 à 18h30. Les rendez-vous se fixent sur inscription en téléphonant au 026 / 411 32 60.

Voici les dates pour l'année 2011-2012 :

27.09.11	08.11.11	13.12.11	24.01.12
28.02 12	27.03.12	07.05.12	05.06.12

SERVICES AUXILIAIRES DU GIBLOUX

Présidente

VEZ	Brigitte	Rte des Chênes 38	026 / 401 53 55
		1727 Corpataux	079 / 624 82 06

brigitte.vez@worldcom.ch

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE DE ROSSENS

GROSS	Mireille	Imp. du Grand-Pré 38	026 / 401 18 10
		1728 Rossens	

APRG - Association de Parents de la Région du Gibloux

Vous pouvez inscrire votre/vos enfant (s) aux devoirs surveillés qui ont lieu les lundis, mardis et jeudis à Rossens et/ou à Corpataux.

Adresse : CP 43 - 1726 Farvagny
info@espaceparents.ch
M.-Pascale Clerc - La Clé - 1730 Ecuvillens 026 / 411 41 74
www.espaceparents.ch

Pour tout renseignement, s'adresser aux personnes de référence suivantes :

Bernadette Chollet - Rte du Jordil 15 - 1728 Rossens 026 / 411 44 08
Marie-Pascale Clerc - Imp. de la Clé 19 - 1730 Ecuvillens 026 / 411 41 74



APRG
Case Postale 43
1726 Farvagny
info@espaceparents.ch

L'APRG est active dans la région du Gibloux depuis 10 ans. Elle se veut un lien dynamique entre les divers partenaires de l'éducation et de la formation.
Nous comptons actuellement plus de cent familles membres. Nous organisons des activités qui s'adressent aux enfants, aux jeunes et aux adultes.

AGENDA 2011-2012

22 septembre 2011, 20h
Assemblée générale
Corpataux, La Tuffière
Automne 2011
Spectacle « L'école des Mères » Myriam Demierre
Date et lieu à confirmer
Septembre à décembre 2011, mercredis de 13h30 à 15h
Cours Pallas primaire : autodéfense pour les filles de 5P-6P
Farvagny – salle de gymnastique de l'école primaire
8 novembre 2011, 20h
Conférence Les enfants et le sommeil : « Même pas fatigués ! »
Lieu à confirmer
Novembre 2011, mardis de 20h à 22h
Cours Apprendre à apprendre niveau 1 pour adultes
Rossens, salle communale au-dessus de la poste
Novembre à décembre 2011, mardis de 16h30 à 18h
Cours Apprendre à apprendre CO
Rossens, salle communale au-dessus de la poste

Consultez notre site pour informations détaillées et inscriptions.

ACTIVITES REGULIERES

Devoirs accompagnés
Corpataux
Rossens
Estavayer-le-Gibloux
Gazette
Printemps
Automne
Cantine du CO
Groupe de travail
Comité de la FAPAF
(Fédération des Associations de Parents du canton de Fribourg)
Consultations cantonales
Conférences

Nous cherchons des personnes motivées pour étoffer notre comité et pour que toutes les communes du Gibloux soient représentées. N'hésitez pas à nous contacter.

CALENDRIER SCOLAIRE 2011-2012

Rentrée scolaire 2011		**Jeudi**	**25 août 2011**	
Classes	Jeudi	25.08.2011	au vendredi	14.10.2011
Vacances d'automne	Lundi	17.10.2011	au mardi	01.11.2011
Classes	Mercredi	02.11.2011	au vendredi	23.12.2011
Vacances de Noël	Lundi	26.12.2011	au vendredi	06.01.2012
Classes	Lundi	09.01.2012	au vendredi	17.02.2012
Vacances de Carnaval	Lundi	20.02.2012	au vendredi	24.02.2012
Classes	Lundi	27.02.2012	au jeudi	05.04.2012
Vacances de Pâques	Vendredi	06.04.2012	au vendredi	20.04.2012
Classes	Lundi	23.04.2012	au vendredi	06.07.2012

Autres congés	Mardi	01.11.2011	La Toussaint
	Jeudi	08.12.2011	Immaculée Conception
	Mardi	01.05.2012	1er Mai
	Jeudi-vendredi	17 et 18.05.2012	Ascension
	Lundi	28.05.2012	Lundi de Pentecôte
	Jeudi-vendredi	07 et 08.06.2012	Fête-Dieu *

* Ce jour est accordé en congé supplémentaire par la Commission Scolaire.

Rentrée scolaire 2012	Jeudi	23.08.2012

LA COMMISSION SCOLAIRE

ET

LE CORPS ENSEIGNANT

VOUS SOUHAITENT

UN BEL ETE !